



J123-E-COMMERCE : FOCUS SUR LES VENTES HORS UNION EUROPÉENNE

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Distance learning

Contenu pédagogique



Public visé

Opérateurs du e-commerce (vendeurs, plateformes/marketplaces, "dropshippers") et leurs conseils. Mais aussi les Collaborateurs des services Douane, Logistique, Finance, Comptabilité, etc.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Appliquer le nouveau régime de TVA aux opérations de vente en ligne (B2B ; B2C ; C2C)
- Etre capable d'adapter ses systèmes d'information aux règles issues de la réforme de juillet 2021 ;
- Remplir ses obligations déclaratives, notamment lorsqu'il s'agit d'un marché hors Union européenne.



Description

1. Tour de table / Introduction

- La territorialité de la TVA
- Objectifs du Paquet TVA E-commerce de juillet 2021
- Les obligations déclaratives (EMEBI, CA3, DAU) : quelles spécificités en matière d'e-commerce

2. Le régime des ventes à distance B2B

- Les livraisons intracommunautaires (le cas d'un entrepôt avant export dans l'UE)
- Les ventes domestiques depuis un entrepôt européen
- Les exportations en dehors de l'Union européenne
- La gestion de l'importation dans la pays de destination - Recommandations

3. Le régime des ventes à distance B2C

- Les ventes locales (cas d'un entrepôt)
- Les ventes à distance intracommunautaires
- Les ventes à distance de biens importés - Le cas des drop-shipping excédant ou non 150 €
- L'utilisation des guichets uniques: OSS (UE et HUE) et IOSS

4. La gestion fiscale des importations par des particuliers dans les pays hors Union européenne

- Organiser ses ventes vers des particuliers hors Union européenne: points d'attention
- Déterminer les modalités d'importation: utiliser des ports francs (l'exemple de la Suisse)
- ou prévoir la mise à la consommation
- Cas pratiques





5. Cas spécifiques de ventes à distance

- La vente en C2C: identifier et gérer les obligations fiscales des flux entre particuliers via
- des plateformes
- Les obligations de vigilance sur la nature du vendeur
- La vente à distance de produits soumis à accises : le cas des alcools

Prérequis

Aucun prérequis.

Préconisations : Idéalement avoir suivi les modules d'initiation et approfondissement aux techniques douanières et/ou avoir exercé dans le domaine du e-commerce.

L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou contact@odasce.org.



Modalités pédagogiques

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite) + Cas pratiques (avec correction orale et écrite)



Moyens et supports pédagogiques

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.



Modalités d'évaluation et de suivi

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.